

Code de vie - École Sentiers de la Rivière

Nous avons pour objectif que nos élèves deviennent des citoyens responsables et productifs au sein de notre école. Les élèves, les parents et le personnel collaborent pour créer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire.

Nous attendons de chaque membre de notre communauté scolaire qu'il soit responsable de ses actions en tout temps : les élèves doivent adopter un comportement et un langage appropriés lors de toutes les activités scolaires, tout en soutenant les objectifs de l'école. Chaque élève a la responsabilité de veiller à ce que l'école soit un lieu propice à l'apprentissage dans une atmosphère conviviale et sécuritaire.

Cela signifie que nous devons tous connaître et comprendre les attentes en matière de comportement des élèves et s'entraider pour être responsables. En cas de conflit, il est essentiel de le résoudre de manière pacifique et respectueuse, en veillant au respect de soi, des autres et de notre environnement. Nos attentes en matière de comportement peuvent être résumées par deux règles simples :

1. Chacun doit respecter les autres, que ce soit physiquement ou émotionnellement.
2. L'environnement d'apprentissage doit toujours être préservé.

Comportements inacceptables à l'école

Les comportements qui ne sont pas acceptables incluent, sans s'y limiter :

- Plagiat (copier le travail d'un autre, présenter les idées de quelqu'un d'autre comme étant les siennes, utiliser des notes non autorisées durant un examen, aider quelqu'un à tricher)
- Violation des droits de propriété (vol, vandalisme)
- Violation des droits personnels (harcèlement, intimidation, bagarres, langage ou gestes inappropriés)
- Absentéisme (absences non justifiées et retards)
- Consommation de drogues, d'alcool ou de tabac/utilisation d'une vapoteuse
- Violation de la loi ou de l'Acte scolaire de l'Alberta
- Utilisation ou possession d'objets menaçants/d'armes

Conséquences pour un comportement inapproprié

Les élèves adoptant un comportement inapproprié pourront faire face à une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Restitution
- Retrait de priviléges
- Retrait de la classe / Placement dans un environnement d'apprentissage alternatif
- Contact avec les parents
- Références à l'administration
- Contrat de modification de comportement
- Retenue
- Suspension

- Recommandation d'expulsion
- Référence à d'autres agences de services sociaux
- Contact avec la police

Politiques et procédures – Assiduité

Une présence régulière est essentielle pour garantir un progrès satisfaisant. Les recherches montrent que les élèves présents en classe obtiennent de meilleurs résultats. Les attentes de l'école en matière d'assiduité nécessitent la collaboration des familles (parents et élèves) et de l'école.

- Si un élève doit s'absenter d'une classe, nous demandons aux parents de contacter l'école au 587-422-2040 ou par courriel (efcardston@francosud.ca) avant 8h30 le jour de l'absence ou la veille.
- Nous encourageons également à prévenir bien à l'avance pour toute absence prévue (raisons médicales, affaires familiales, etc.).
- Les vacances et les rendez-vous doivent être planifiés le plus possible en dehors des heures de classe pour éviter les absences.

[Directive administrative](#) (Conseil scolaire Francosud) : *“Le conseil scolaire favorise une assiduité régulière. Bien que certaines absences soient inévitables, l'absentéisme constitue un élément perturbateur du processus d'apprentissage des élèves et exige qu'ils investissent du temps supplémentaire pour rattraper leur retard par rapport au reste de la classe. Une bonne assiduité scolaire constitue l'une des exigences de la loi scolaire (Alberta School Act).”*

Assiduité responsable

- Chaque élève doit respecter la politique d'assiduité.
- Les élèves et leurs parents sont responsables de l'assiduité de l'élève et des conséquences qui en découlent.
- Les parents doivent informer l'école en cas d'absence ou de retard.
- En cas de problème d'assiduité, l'élève, les parents, l'enseignant et l'administration de l'école travailleront ensemble pour trouver des solutions.
- Les services sociaux peuvent être impliqués pour aider à résoudre le problème.

En cas d'absentéisme, la direction prendra les mesures nécessaires en concertation avec les parents.

Informations générales

Code vestimentaire : Les vêtements doivent être propres, décents et appropriés pour l'école. Les messages ou images offensants ou violents ne sont pas autorisés. Les hauts à bretelles spaghetti/soleil, les vêtements transparents ou troués, les jupes ou shorts trop courts* et les chandails qui ne couvrent pas le ventre sont également non autorisés. Les élèves arrivant en tenue inappropriée devront se changer sur place ou retourner à la maison pour se changer. Le code vestimentaire s'applique également lors des sorties éducatives et des cours d'éducation physique.

* *Les jupes ou shorts doivent couvrir la cuisse au moins jusqu'au bout des doigts lorsque les bras sont étendus le long du corps.*

Heure du dîner : Les élèves prennent leur repas à l'école dans l'endroit désigné.

Périodes d'éducation physique : Les élèves doivent porter des vêtements et des chaussures adaptés. Les bijoux doivent être retirés pour des raisons de sécurité.

Propreté et utilisation des locaux : Merci de jeter les déchets dans les conteneurs appropriés et de garder les lieux propres. L'utilisation de l'espace et de l'équipement scolaire nécessite la supervision d'un adulte.

Visiteurs : Tout élève d'une autre école attendant un élève de l'école francophone de Cardston doit patienter au bureau ou à l'extérieur de l'école.

Langue : La langue utilisée à l'école est exclusivement le français, sauf lors des cours d'anglais.

Utilisation des appareils mobiles personnels : À l'école, les appareils doivent être éteints et rangés. Toute utilisation non autorisée pourra entraîner la confiscation. Nous rappelons que l'école n'est pas responsable des dommages ou des pertes d'appareils personnels.